

## INITIATIVE DE REPRÉSENTATION ACCRUE

Dans le discours du Trône prononcé à l'automne 2002, on annonçait un renforcement de la présence consulaire du Canada aux États-Unis dans le but d'accroître l'équité et la sécurité du commerce.

Peu de temps après, le budget de février 2003 réservait des crédits à une initiative visant à accroître la capacité du Canada à défendre ses intérêts et à favoriser l'expansion de ses activités commerciales aux États-Unis dans le contexte d'une économie nord-américaine de plus en plus intégrée.

Moins d'un an plus tard, l'Initiative de représentation accrue (IRA) voyait le jour. Cette initiative permet au Canada de tirer parti des occasions et des innovations sur le marché américain, tout en reconnaissant les centres de pouvoir politique et économique qui émergent dans le sud et le sud-ouest du pays. Pour défendre ses intérêts actuels, promouvoir le commerce et l'investissement, et attirer les sciences et les technologies (objectifs qui revêtent tous un caractère essentiel pour sa prospérité), le Canada a besoin de plus de ressources sur le terrain pour établir des relations avec les personnalités influentes et former des réseaux de collecte de renseignements sur les marchés.

L'IRA, qui est le fruit d'une approche pangouvernementale, est un partenariat horizontal entre huit ministères et organismes du gouvernement fédéral. Collaborent ainsi avec le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Industrie Canada, le Conseil national de recherches du Canada et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Grâce à la synergie créée par les liens reliant ces partenaires clés, l'IRA permet au gouvernement du Canada de cibler ses ressources en fonction de ses priorités et d'utiliser les ressources communes de ces partenaires au profit de l'économie.

Grâce à l'IRA, le nombre de bureaux du Canada aux États-Unis est passé de 15 à 22. Le consulat du Canada à Miami est devenu un consulat général, et il devrait en être de même en 2005 pour le consulat du Canada à San Francisco. Un nouveau consulat général a été établi à Denver, et des consulats ont ouvert leurs portes dans d'autres régions d'importance commerciale et politique comme Houston, San Diego, Raleigh-Durham, Phoenix, Philadelphie et Anchorage.

Le partenariat de l'IRA gère en outre un réseau de 20 consuls honoraires dans le but de faciliter la défense des intérêts du Canada et l'atteinte de ses objectifs en matière d'expansion commerciale dans d'importantes villes américaines où aucun diplomate canadien n'est en poste. Huit des 20 consuls ont déjà été nommés dans les villes suivantes : Cleveland (Ohio), Memphis (Tennessee), New Orleans (Louisiane), Omaha (Nebraska), Pittsburgh (Pennsylvanie), Portland (Maine), Portland (Oregon) et Richmond (Virginie).

D'autres fonctionnaires en poste dans diverses missions aux États-Unis renforcent davantage la capacité du Canada à défendre ses intérêts relativement à des enjeux économiques et politiques essentiels.

canadiens. Il continuera donc à exercer des pressions pour obtenir l'élimination des principes de préférence appliqués par les États et les administrations locales.

### Modifications législatives et réglementaires

La réglementation des marchés publics civils et militaires, qui peut nuire à l'accès des fournisseurs canadiens à ces marchés, est constamment modifiée. Le Canada continue d'inciter le gouvernement américain à clarifier et à modifier les incompatibilités susceptibles de survenir entre les

obligations qu'il a contractées en signant l'ALENA et certaines procédures d'achat qui semblent limiter la participation canadienne aux marchés publics. Celles-ci comprennent entre autres des méthodes d'acquisition simplifiées pour tous les achats publics inférieurs à 100 000 \$US et pour les achats de produits commerciaux dont la valeur ne dépasse pas 5 millions de dollars américains. Une récente loi sur les marchés publics du département américain de la Sécurité intérieure élargit les possibilités de recourir à ces procédures d'acquisition simplifiées. Le Canada redoute également la propension